

ENTRÉE-NOUVE.

THIAVILLE 1/2 MEURTHE AOUT 83 N°188

I.- DISTINCTION.

Monsieur le Préfet, Commissaire de la République, vient de décerner la médaille d'Honneur Départementale et Communale à Messieurs:

- .. Jean COLIN, Conseiller Municipal puis Adjoint jusqu'en mars 1983.
- .. Paul GEORGE, Conseiller Municipal, et qui vient de commencer cette année son 5ème mandat.

Nous adressons nos très vives et très chaleureuses félicitations aux deux

récipiendaires pour cette belle distinction qui témoigne officiellement de leurs qualités et mérites et qui honorent notre commune.

Une cérémonie officielle de remise sera organisée d'ici quelques semaines en l'honneur de ces deux fidèles et dévoués serviteurs de notre commune.

II.- LA VIE DU VILLAGE.

- .. mariage: Le 8 octobre 1983, à Thiaville/Meurthe, sera célébré le mariage de Monsieur Philippe

JACQUEL, domicilié 10, rue de la Libération, avec Mademoiselle Odile MATHIEU, domiciliée H.L.M. de La Vierge à Raon-l'Etape.

Tous nos voeux aux futurs époux et nos félicitations aux parents.

- .. décès: Le 2 août 1983 à Saint-Dié est décédée à l'âge de 89 ans Madame Veuve Marie GASPARD, domiciliée chez sa fille, 2, rue des Vosges à Thiaville/Meurthe. Nous présentons toutes nos condoléances à la famille dans la peine.

III.- OBJET TROUVE.

Un survêtement bleu a été trouvé au pont lors de la fête de l'été. Le réclamer en Mairie.

.../...



IV.- FETE PATRONALE.

Jeudi 4 Août, constatant que le bal n'était pas encore arrivé et compte tenu des difficultés de placement des autres forains (après appel téléphonique de la Mairie à l'entrepreneur), nous avons appris avec surprise que celui-ci ne viendrait pas faire danser. L'entrepreneur invoque les déficits enregistrés dans les trois dernières communes rurales où il avait monté son bal. Il précise par ailleurs le peu de rapport du bal de Thiaville et les bagarres qui y ont eu lieu les années passées.

Le bail de location de Monsieur HUC avait expiré en 1982. Ce bail n'avait pu être reconduit. A noter que Monsieur HUC avait été le seul entrepreneur de bal des départements des Vosges et de M. et Moselle qui avait répondu à l'adjudication de notre fête et qui s'était engagé pour 1980, 1981 et 1982. Monsieur HUC avait donné son accord de principe pour cette année, mais sans bail, donc sans recours possible.

Nous regrettons cette situation.

Nous regrettons également que des différends se soient produits entre forains concurrents, en particulier sur l'emplacement qui leur avait été désigné par la Municipalité (laquelle est bien obligée de tenir compte des sujétions de circulation, d'entrée dans les maisons, etc... et ne peut fournir plus de place qu'elle n'en possède).

Par ailleurs, le Maire n'accepte pas et n'acceptera jamais que certains forains tentent d'imposer leur volonté. Insultes et menaces ne peuvent à cet effet que renforcer la détermination de la Municipalité qui, à l'image du charbonnier, est encore et demeurera maître chez elle.

V.- VANDALISME ET SANS-GENE.

Divers actes, tels: bris de clôture, détérioration de végétaux, vol de bois sec cassé, etc... ont été portés à notre connaissance... Moteur auto que l'on fait volontairement et exagérément ronfler en pleine nuit, non respect du code de la route, en particulier des " STOP " et du sens interdit, etc...

On dira peut-être que ce ne sont pas toujours des habitants... peut-être... ou que c'est la méconnaissance... ou encore qu'on n'a pas fait exprès...

Rappelons-nous seulement ces deux adages:

- les casseurs doivent être les payeurs...
- la liberté de chacun s'arrête là où commence celle des autres...

VI.- DON.

Madame Renée THIRIET, rue des Vosges, a remis 100 F pour le B.A.S. Un grand merci.

M . J .

.../...

ON NOUS PRIE DE FAIRE PART

I.- FOYER RURAL.

- .. Tennis de table: Dans le but de préparer la prochaine rentrée, le Comité du Foyer désire savoir qui serait intéressé par la pratique du ping-pong, pour participer au championnat Sud Animation, pour apprendre à jouer ou pour se maintenir en forme.

Les amateurs devront se faire connaître le plus rapidement possible chez Véronique DEMANGE (375 35 08), Bernard GEORGES (375 24 57) ou Claude GUYOT (375 34 96).

- .. Dons: Le Foyer remercie Béatrice et Dominique GEORGE pour le don de 100 F fait à l'occasion de leur mariage.

Il remercie également le donateur anonyme de 50 F.

- .. Lors de la dernière réunion, le Conseil d'Administration a décidé:

- la prochaine Assemblée Générale aura lieu le dimanche 11 septembre à 10 h 30 au Foyer.
- afin de simplifier les tarifs de location de la salle du Foyer, il ne sera plus demandé de prix de location de couverts; pour compenser, les tarifs de location passent à 300 F le premier jour et 250 F les suivants à compter du 1er Août.
- tous les membres du Foyer auront dorénavant la même carte et pourront donc ainsi participer à toutes les activités, récréatives, culturelles ou sportives. Cette carte comprend une assurance qui couvre son possesseur pour les accidents qu'il peut provoquer et pour les blessures qu'il peut se faire. Les cartes seront en vente au prix de 15 F le jour de l'Assemblée Générale.

C . G .

- .. Section Football: Le tournoi organisé en hommage à Monsieur Gilbert THOUVENIN à l'initiative du Conseiller Général, annulé le 29 mai en raison du mauvais temps, aura lieu le dimanche 28 Août.

- La Ligue de Lorraine nous ayant fait parvenir le calendrier de la prochaine saison, nous vous en donnons connaissance au verso:

.../...

<u>ALLER</u>			<u>RETOUR</u>		
4 septembre	:	THIAVILLE	-	MAGNIERES	22 janvier
18 septembre	:	FLIN	-	THIAVILLE	4 mars
25 septembre	:	THIAVILLE	-	CIREY C	11 mars
9 octobre	:	BERTR&CHAMPS	-	THIAVILLE	25 mars
16 octobre	:	THIAVILLE	-	BREMENIL	1er avril
30 octobre	:	GLONVILLE	-	THIAVILLE	8 avril
6 novembre	:	THIAVILLE	-	BADONVILLER, PEXONNE B	15 avril
20 novembre	:	THIAVILLE	-	VAL-et-CHATILLON	6 mai
4 décembre	:	BACCARAT B	-	THIAVILLE	13 mai

Coupe de Lorraine: THIAVILLE - GLONVILLE 11 septembre à 15 heures.
Venez nombreux les encourager.

J . C .

.. Gymnastique Féminine:

- Lors du mariage GEORGE Dominique, SOUVAY Béatrice, une somme de 100 F a été remise à la Gymnastique Féminine.

Tous nos remerciements aux jeunes donateurs.

- Confirmation de la reprise des séances:

Mardi 6 septembre,

Vendredi 9 septembre.

J . S .

LE GENERAL PARADIS (1741 - 1824)
=====

Préambule

Cette monographie, sans doute très incomplète, a été réalisée grâce aux divers documents authentiques retrouvés il y a à peine deux ans seulement et faisant suite aux recherches minutieuses dans les divers Services d'Archives et Musées. Une collaboration fructueuse avec l'Abbé LAURENÇOT, arrière-arrière petit cousin du Général, que j'ai retrouvé après une longue enquête, s'est ins-taurée. Monsieur l'Abbé LAURENÇOT a réalisé une synthèse aussi exacte et vivante que possible. J'ai largement puisé dans celle-ci, y reprenant mot à mot des chapitres complets. Je tiens à l'assurer ici de ma gratitude pour ce travail passionnant, destiné à faire revivre la mémoire de Joseph PARADIS, enfant de THIAVILLE.

M . J .

=====
=====

Nous sommes en 1741. Louis XV est roi. Il s'est marié le 5 septembre 1725 avec Marie LECZINSKA, fille de Stanislas LECZINSKI, lequel a obtenu, à titre personnel, le Duché de Lorraine avec le titre de Roi, à la suite de transactions qui avaient abouti le 18 novembre 1738 au traité de VIENNE.

En 1766, Stanislas décède. Pour la lère fois depuis 10 siècles, la Lorraine échappe aux Habsbourg.

Le poète lorrain GILBERT (1750 - 1780) pourra écrire: " Les Français alors nos tyrans, aujourd'hui nos frères ".

Des centaines de paysans, plus attachés à leur duc François III (lequel deviendra empereur en 1745) que celui-ci ne l'était à la Lorraine, quittèrent leur province. Les familles PARADIS et LEGER restèrent au pays. Etaient-elles depuis longtemps sur cette terre ou bien venaient-elles d'ailleurs? lorsque le duc Léopold au début du 18ème siècle avait fait appel à des populations d'autres provinces pour repeupler son duché décimé par les guerres? Ces familles furent-elles de celles qui, par dépit, lacérèrent les portraits du duc François lorsqu'il abandonna les Lorrains pour l'Empire ou de celles qui applaudirent lorsque son frère Charles Alexandre, en 1744, se rapprocha du duché lors de diverses opérations militaires? Nul ne le sait.

En réalité, dans les faits, c'est en 1737 et non en 1766 que véritablement la Lorraine des ducs devint la Lorraine des Rois. En effet, le règne de STANISLAS ne fut, pour les questions importantes, que nominal et l'Intendant CHAUMONT DE LA GALAZIERE travailla tout de suite à l'intégration.

.../...

En 1741 déjà, le Roi Louis XV décrètera pour les Lorrains le service militaire, soi-disant pour protéger la province. On tira au sort 3 600 hommes.

On peut donc logiquement penser qu'à Thiaville aussi, on se sent autant français que lorrain à cette époque.

C'est dans ce contexte que vient au monde, ici, à Thiaville, Joseph PARADIS, le 23 novembre 1741. Il est le fils de Hubert PARADIS, originaire de Brû et de Marguerite MARCOT, de Thiaville. Il sera baptisé 3 jours plus tard à LACHAPELLE.

Il passera son adolescence à Thiaville. Aucun document parvenu jusqu'à nous ne permet de détailler cette période mais on peut affirmer sans grand risque, compte tenu de sa future carrière, que déjà Joseph PARADIS regardait en grandissant davantage vers la France de Louis XV que vers l'Autriche de Marie Thérèse.

Le 3 septembre 1758, il n'a pas encore 17 ans, il rejoint le Régiment de Lorraine, sans doute à Nancy.

A-t-il agi seul? A-t-il été recruté par un officier noble selon la coutume? A-t-il été tiré au sort? Est-il volontaire?

Bien sûr, il n'a pas d'instruction particulière.

Bien sûr, il est affecté comme simple soldat.

C'est la guerre de Sept Ans. Joseph PARADIS commence ses campagnes européennes:

- 1759-1760: au HAVRE de Grâce, contre les Anglais. Il assiste au bombardement du HAVRE.
- 1761-1762: il sert en Allemagne, en particulier à HANNOVRE.
- 1763: Sergent (le 26 octobre)
- 1764: Fourrier (le 26 septembre)
- 6 juillet 1776: Sergent Major.
- 6 avril 1778: Adjudant.
- 24 mai 1780: Il est désigné comme porte-drapeau.
- 8 juin 1787: Il est Sous-lieutenant.
- 8 mars 1788: Lieutenant en second.
- 12 janvier 1792: Il est nommé Capitaine, après avoir gravi un à un tous les échelons de son Régiment, devenu entre temps le 47ème Régiment d'Infanterie.

A cinquante ans, il va participer au salut de la France, quelque soient les régimes de la période révolutionnaire.

Le 13 avril 1791, avant que ne tombe Louis XVI, sans que l'on puisse retrouver l'action d'éclat qui la justifie, la Croix de Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de SAINT - LOUIS est attribuée à Joseph PARADIS.

M . J .

(à suivre)